



Indemnisation suite accident de la route avec délit de fuite

Par **miguette**, le **04/09/2015 à 19:10**

Bonjour,

Ai eu un accident de la route avec délit de fuite du tiers et suis pas d'accord avec la proposition d indemnisation qu'elle me fait. Comment puis je calculer le montant surtout pour les gênes dans la vie courante que j'ai vu en estimation à 3600 € ;; L'ai dis à l'expert de l'assurance et il me dit que c'es surévalué et me demande le mode de calcul . Merci de bien vouloir m'aider pour que je puisse me défendre.